

## PROJET DE COMPTE RENDU

### DE LA TROISIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT TENUE A PARIS-BERCY LE 16 SEPTEMBRE 1997

La troisième réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue dans les locaux du Centre de conférences du Ministère de l'Economie et des Finances à Paris - Bercy le 16 septembre 1997 sous la présidence de Monsieur Soumaïla CISSE, Ministre des Finances de la République du Mali.

Ont pris part à cette réunion les représentants des Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Equatoriale, Mali, Sénégal, Tchad et Togo.

Les pays suivants n'étaient pas représentés : Centrafrique, Comores et Niger.

Ont également participé à la réunion les représentants de la BCEAO, de la BEAC, de la Commission de l'UEMOA et de la Guinée-Bissau.

#### ***M. Soumaïla CISSE, Président du Conseil des Ministres***

« Messieurs les Ministres, je vous remercie de votre présence. Notre principal point à l'ordre du jour de ces travaux est d'examiner la situation des contributions et les mesures à prendre. Mais je passe d'abord la parole au Directeur Général pour présenter l'unique document de travail intitulé : Etat de la mise en place du Fonds AFRISTAT et mesures à prendre».

#### ***M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT***

« Messieurs les membres du Conseil des Ministres, je voudrais tout d'abord rappeler que le schéma de financement d'AFRISTAT distingue deux périodes :

- la période provisoire couvre les deux premières années de fonctionnement (1996 et 1997). Le financement est assuré par une subvention de 300 millions de FCFA de la France complétée par des fonds provenant d'un programme d'appui FED mis en place au début de cette année et destiné à financer en 1997 et 1998 des activités techniques dans les domaines du renforcement institutionnel, de l'harmonisation des nomenclatures et de la comptabilité nationale ;
- une période croisière de huit (8) ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1998 au cours de laquelle le budget sera alimenté par les revenus du Fonds, le capital étant progressivement consommé au cours de la période. Le capital du Fonds a été fixé à 3,35 milliards de francs CFA ainsi répartis : 1,85 milliard à la charge des Etats membres (soit 132,145 millions par Etat) et 1,5 milliard à la charge de la France. La gestion du Fonds est confiée à la Caisse Française de Développement (CFD). A cet effet la Caisse a fait parvenir au mois de juillet 1996 une convention de gestion à tous les Etats membres.

Concernant la situation du Fonds au 31 août, elle est la suivante : six (6) Etats membres ont versé l'intégralité de leur quote-part au capital du Fonds et un septième a versé une avance de 10 millions de FCFA. Quant à la France, elle a pris les dispositions nécessaires. Toutefois le déblocage des fonds français est conditionné par le versement de leur quote-part par sept (7) Etats membres au moins. »

#### ***M. CISSE***

« Quelle est la situation par pays ? »

**M. DIOP**

« Les détails sont contenus dans un document versé dans le dossier.  
Je voudrais attirer votre haute attention sur les conséquences et les sanctions qu'encourent les Etats qui ne versent pas leurs contributions dans les délais. »

L'article 51 du traité portant création d'AFRISTAT prévoit la suspension automatique des droits de vote en cas de retard de six mois dans le versement des contributions au Fonds AFRISTAT. Cette sanction automatique est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Par ailleurs l'article 20 du règlement intérieur du Conseil des Ministres prévoit la suspension automatique de l'assistance technique financée par le Fonds AFRISTAT si le retard dépasse 12 mois. Cette deuxième sanction automatique entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1998.

La France doit verser 45% du capital du Fonds. Si d'ici à la fin de l'année les contributions ne rentrent pas, le Fonds ne sera pas entièrement constitué et AFRISTAT ne pourra pas fonctionner normalement. Tout retard va se traduire par un manque à gagner et le schéma de financement ne pourra pas être bouclé.

Pour terminer, je signale que la République Islamique de Mauritanie et la République de Guinée-Bissau viennent de demander leur admission à AFRISTAT. »

**M. CISSE**

« Comme vous l'avez compris, Messieurs les Ministres, le problème est celui du paiement des contributions. »

**M. Marcel DOUPAMBY-MATOKA (Ministre de l'Economie, du Plan et des Finances du Gabon) :**

« Monsieur le Président, en ce qui concerne le Gabon, il s'agit d'une maldonne. La participation du Gabon est inscrite dans le budget du Ministère de la Planification qui suit les questions d'AFRISTAT. Le nécessaire sera fait dès mon retour ».

**M. Jean-Marie GANKOU (Ministre Délégué à l'Economie et aux Finances du Cameroun)**

« Je voudrais rassurer le Directeur Général d'AFRISTAT. Tous les engagements ont été faits. Nous sommes en début d'exercice au Cameroun. Notre contribution sera libérée avant la fin de l'année 1997. »

**M. Ngula MOUNGOUNGA-NKOMBO (Ministre de l'Economie, du Plan et des Finances, chargé de la Prospective du Congo)**

« Monsieur le Directeur Général, communiquez-moi les coordonnées bancaires du Fonds AFRISTAT. »

**M. Bichara Chérif DAOUSSA (Ministre des Finances du Tchad)**

« Monsieur le Président, le Tchad a tout payé. Je crois que le plus important maintenant c'est de faire un effort pour obtenir le financement français. Un ou deux pays devraient payer. Je remarque dans le document, qu'il y a des pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité. »

**M. CISSE**

« Nous avons un engagement ferme du Gabon, du Congo et du Cameroun. Les pays qui n'ont pas encore ratifié, devraient le faire. »

**M. DIOP :**

« Deux pays ont ratifié et n'ont pas transmis les instruments au pays siège. Il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Cameroun. »

**M. GANKOU**

« Monsieur le Président, je demande une information au Directeur Général : Quelle est la date de prise de service du Directeur Général Adjoint et des experts récemment recrutés ? »

**M. DIOP**

« Le Directeur Général Adjoint et les experts prendront service en janvier 1998. »

**M. CISSE**

« Messieurs les Ministres, je vous remercie de votre participation et je déclare close la troisième réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT. »

Fait à Bamako le